

Vers le DJCE...

Par **bulle**, le **06/06/2010** à **08:49**

Bonjour à tous!

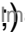
Je viens d'obtenir ma licence en droit de l'entreprise à la fac de Nancy et à présent je me pose la question de savoir quel master 1 choisir. J'ai le choix entre trois masters 1:

- droit du travail et protection sociale
- droit international et européen des affaires
- fiscalité et sociétés

Je pencherais plutôt pour le master de droit du travail. Mais est ce qu'il est possible de candidater et d'être prise au DJCE avec ce master ou est ce qu'il faut que je prenne obligatoirement le master de droit des affaires?

Merci de votre aide.

Par **jeeecy**, le **06/06/2010** à **11:02**

le DJCE étant un diplôme général en droit des affaires, je te recommande de prendre le 3ème Master si tu ne veux pas être larguée ;) 

Mais ca reste mon avis personnel ;) 

Par **bulle**, le **06/06/2010** à **11:26**

Merci de m'avoir répondu Jeeecy. Mais est ce que si je prend le master de droit du travail cela sera t-il vraiment un mauvais point pour entrer au DJCE sachant que les matières fondamentales dans le master 1 fiscalité et sociétés je les prendrai en option? En fait les matières à TD sont les mêmes sauf que pour le master de fiscalité et sociétés, il y a droit fiscal en td et que pour le master de droit du travail, il y a droit du travail en td à la place. Après les options sont plus ou moins les mêmes.

<http://fac-droit.univ-nancy2.fr/digital ... 9-2010.pdf>

Je penche pour le master 1 de droit du travail car c'est un domaine qui m'intéresse et si jamais je ne suis pas prise au DJCE j'aimerais bien intégrer le master 2 droit du travail et protection sociale à la place et je n'ai pas très envie de choisir un master 1 qui ne me plaît pas

vraiment dans le seul espoir de peut être intégrer le DJCE.
Qu'en penses tu?

Par **Yn**, le **11/06/2010** à **22:41**

Même avis que précédemment : le M1 droit des sociétés est tout indiqué pour le DJCE.

Par **bulle**, le **12/06/2010** à **09:39**

Merci à vous 3 pour vos réponses. Donc je vais choisir le master 1 fiscalité et sociétés tout en choisissant les options relatives au droit du travail afin de pouvoir candidater au M2 droit social si je n'étais ps prise à mon 1er choix: le DJCE (sur les conseils de Jeeecy).
Est ce que vous avez des livres à me conseiller en droit fiscal?

Par **bulle**, le **20/06/2010** à **19:01**

[quote="julie":3asjqkgy]sage décision Bulle.
je pensais m'inscrire aussi en parcours droit des sociétés mais finalement je suis plus tentée par le parcours de droit international.[/quote:3asjqkgy]

:)

Je pense que le parcours de droit international est aussi un bon choix  or type unknown

Par **Unendlich**, le **06/08/2012** à **10:10**

Bonjour,

Je sais que ce post date un peu, mais je me trouve dans la même situation que Bulle.
Finalement, ma question serait celle-ci (pour Bulle ou pour quelqu'un qui connaît la même situation que moi): est-ce que prendre la spécialité fiscalité et sociétés est obligatoire? Parce que j'ai un véritable coup de coeur pour le droit du travail, et même si j'apprécie le droit fiscal, j'aurais aimé pouvoir conjuguer le travail et un domaine de prédilection.
Merci d'avance pour vos éventuelles réponses !

Par **bulle**, le **07/08/2012** à **08:14**

Bonjour,

Au final, j'ai pris droit fiscal avec droit du travail en matière optionnelle. C'était la meilleure

solution car la sélection du DJCE de Nancy écarte les gens qui n'ont pas fait de droit fiscal de manière approfondie.

Et je ne regrette pas mon choix car je viens de faire le DJCE de Nancy cette année. Mais je n'ai pas laissé tomber le droit social pour autant car j'ai pris le certificat de spécialisation de droit social à Montpellier et j'ai trouvé des stages en cabinet d'avocats en social avec le DJCE. J'ai même rencontré plein de gens avec un DJCE qui font maintenant du social. Il faut savoir qu'au DJCE on a autant d'heures de droit social que de droit fiscal et que de droit des sociétés...

Par contre, en quelle année rentres-tu en septembre?
quelles sont tes moyennes générales?
As tu fait des stages? des jobs d'été?

Bonne journée

Par **Unendlich**, le **08/08/2012** à **11:36**

Bonjour Bulle,

Merci d'avoir pris le temps de me répondre.

Je vais rentrer en M1 au mois de septembre et je ne me suis pas encore inscrite, d'où ma question.

Au niveau de mes moyennes, je tourne entre 11 et 12,5. Ce n'est pas très haut, je le sais. En plus, cette année, au premier semestre de L3, j'ai eu un accident de parcours lors des épreuves de partiels. Alors qu'au second semestre, j'avais 13 de moyenne.

Concernant les stages, je suis actuellement en train d'effectuer mon premier dans un cabinet d'avocat, spécialisé en droit du travail. J'aime beaucoup ! C'est vraiment très intéressant et instructif.

Il s'agit de mon premier stage, car les années précédentes, je me suis consacrée à des jobs d'été, dans diverses branches: bibliothèque, espaces verts, inventaires multiples...

Est-ce que tu penses que je pourrais avoir éventuellement une chance de décrocher le fameux sésame?

Quelles sont tes impressions du M1 que tu as fait (nombres d'étudiants, ambiance, difficultés)?

Bonne journée !

Par **Vardaria**, le **08/08/2012** à **18:26**

Bonjour Unendlich,

Je viens de terminer mon M1 société et fiscalité à Nancy et je vais rentrer au DJCE.

Tu as une moyenne qui te permet largement de candidater. Tu dois assurer une mention en M1.

Pour l'ambiance du M1, c'est vrai que tout le monde est stressé et est un peu obsédé par son avenir. J'ai quand même rencontré de nouvelles personnes et me suis liée d'amitié avec certaine.

Bon courage

Par **Unendlich**, le **13/08/2012** à **09:24**

Bonjour Vardaria,

Je te remercie d'avoir pris le temps de me répondre.
J'avoue que tu m'as énormément motivée.

Je me suis inscrite hier, mais quant aux choix des options, je ne savais pas trop quoi prendre... Sachant que j'ai pris droit du travail et protection sociale (droit du travail au premier semestre et les deux au second), qu'est-ce que tu avais pris comme options ?

D'ailleurs, est-ce que tu prônes plutôt le stage ou le mémoire ?

Bonne journée et merci !
(peut-être que j'aurais la joie de te voir du côté du DJCE!)

Par **Vardaria**, le **13/08/2012** à **11:13**

Bonjour Unendlich,

Au premier semestre, j'avais choisi comme option : droit du travail, droit international privé communautaire. Je crois que propriété industrielle est obligatoire. J'ai aimé propriété industrielle et droit international privé communautaire. Sur cette matière, je te rassure au départ tu demandes comment tu vas apprendre puis finalement ça va tout seul. Le droit du travail cela a été un peu plus difficile, c'est assez technique, je te conseille de te procurer les td.

Au second semestre, j'ai pris droit pénal des affaires, droit de la consommation et droit de la distribution. J'ai bien aimé droit pénal des affaires, l'apprentissage de cette matière a été agréable. Droit de la consommation cela a été fastidieux. Le droit de la distribution te permet de comprendre le fonctionnement des supermarchés et des magasins etc...

Je n'ai ni fait le stage ni le mémoire, j'ai fait le projet collectif Oriaction. J'ai présenté la fac lors du salon avec d'autres étudiantes et on a eu un travail à fournir.

Je te conseille, tout de même, de faire le stage. Cela est mieux pour ton CV et pour ton

expérience personnelle. Tu devrais postuler dès maintenant car pour trouver un stage cela est un peu compliqué. Il y a des administrations où tu peux postuler comme l'INPI etc...

Bonne journée et bon courage pour ton année de M1

Par **Unendlich**, le **13/08/2012** à **14:15**

Bonjour Vardaria,

J'ai choisi les mêmes options que toi. J'espère que ça ira !
Tu avais réussi à te procurer les TD ? Parce que les personnes que je connais ont n'ont pas pris la spécialité droit du travail et donc, je ne sais pas trop comment je vais pouvoir me les procurer...

Sinon, j'aviserai pour les autres matières, mais c'est très gentil de me renseigner !:)

J'ai choisi le stage; je pense que ça peut m'aider pour le CV (comme tu le dis) et pour mon expérience professionnelle.

Bonne journée et bon courage avec le DJCE (et encore félicitations pour ton DJCE :))

P.S: je te le demande, mais je ne sais pas si ça te dérangerait: serait-il possible, si tu les as, de récupérer quelques cours ? (je suis très sérieuse, je vais en cours, mais quand je loupe quelque chose ou que ma phrase est mal formulée, je suis contente de pouvoir avoir une autre source de cours).

Par **Vardaria**, le **14/08/2012** à **08:04**

Bonjour Unendlich,

Pour les cours, envoie moi un message privé au début des cours.

Pour information, en droit international privé communautaire les ordinateurs sont interdits, on est obligés de prendre à la main. En procédure collective, j'ai très peu suivi les cours (physiquement là mais mentalement ailleurs), j'ai surtout bossé sur un manuel.

En droit fiscal, ton cours sera le précis de fiscalité de Cozian ;-) J'assistais au cours, mais quand il s'agissait de réviser, le plus clair restait le manuel !

Je te fournirai plus de détails par MP.

Par **Unendlich**, le **14/08/2012** à **09:21**

Bonjour Vardaria !

C'est vraiment gentil de ta part ! Merci beaucoup !
Je t'enverrai un message à la reprise ! :-)

Petite question: concernant la révision de "l'examen" du DJCE, comment t'y es-tu prise pour réviser ?

Bonne journée à toi !

Par **Vardaria**, le **14/08/2012** à **09:32**

Re,

La révision de l'examen d'entrée du DJCE a été assez chaotique, j'ai passé trop de temps sur le droit du travail. J'allais finir le droit des sociétés quand on a reçu un mail nous informant de l'examen 6 jours plus tard. Il me restait fiscal, droit des contrats et un peu l'anglais.

Si j'avais un conseil à te donner c'est de faire des fiches dès maintenant pour le droit des sociétés. En fiscalité, essaye, durant l'année, de faire des fiches sur ce que tu n'as pas étudié.

Les examens sont faisables, si tu es arrivée à ce niveau c'est que tu as des notions.

Bonne journée à toi aussi

Par **bulle**, le **14/08/2012** à **09:37**

Bonjour,

[citation]Pour information, en droit international privé communautaire les ordinateurs sont interdits, on est obligés de prendre à la main.[/citation]

Au final, ce n'est pas si mal car on est surement plus attentif et on a le temps de toute écrire, pas de soucis de ce côté là. Je conseille fortement le livre de Mr Cachard qui est très bien pour approfondir les points que l'on a pas compris.

[citation]En procédure collective, j'ai très peu suivi les cours (physiquement là mais mentalement ailleurs), j'ai surtout bossé sur un manuel.[/citation]

Ce cours est trop brouillon donc il faut au mieux y aller ou au minimum le récupérer mais aussi bosser sur un livre. Le litec bleu "Procédures collectives" est très bien.

[citation]En droit fiscal, ton cours sera le précis de fiscalité de Cozian ;-)
J'assistais au cours, mais quand il s'agissait de réviser, le plus clair restait le manuel !

[/citation] J'ajouterai juste qu'il faut beaucoup bosser les TD. Le mémento Francis Lefebvre peut aussi beaucoup aider.

Par **Unendlich**, le **14/08/2012** à **09:57**

Bonjour,

Le mémento Francis Lefebvre est-il mieux que le Précis de fiscalité de Cozian ?
Parce que je l'ai et je me demandais si, à partir de ce moment-là, acheter l'autre est nécessaire...

Autre question: quand-est ce que le stage est à faire ?

Bonne journée à vous deux !

Par **Vardaria**, le **14/08/2012** à **10:34**

Re,

Le Précis de fiscalité de Cozian suffit, le mémento te servira à approfondir certains points. Tu n'es pas obligée de l'acheter, on t'inscrivant via l'ENT par Navis tu pourras accéder au mémento.

Comme dit Bulle, les TD sont essentiels, n'hésite pas à passer du temps dessus, à les refaire. Si tu en as la possibilité, rends-en quelques uns.

Le stage est à faire durant l'année scolaire, il n'y a aucun temps prévu à cet effet.

Tu as le choix entre faire 2 semaines d'affilées, 1 semaine puis 1 autre semaine ou 1 ou 2 jours de temps, l'essentiel étant d'avoir fait 70h. Mes amis avaient le choix de faire les deux semaines d'affilées, ils ont profité de la semaine libre d'après partiels du mois de janvier et ont manqué une semaine de cours.

Tu as aussi la possibilité de devenir bénévole à l'UFC-que choisir. Le bénévolat à l'UFC est assimilé à un stage, les 70h seront à faire au cours de l'année. En débutant dès septembre, en faisant des permanences, traitant les dossiers, participant aux enquêtes, les 70h seront rapidement accomplies.

Voilà ;-)

Par **bulle**, le **14/08/2012** à **10:47**

Re,

Il faut d'abord s'appuyer sur le Cozian et ensuite sur le Mémento (car il est plus détaillé sur certains points).

[citation]Le bénévolat à l'UFC est assimilé à un stage, les 70h seront à faire au cours de l'année.[/citation]

C'est vrai? Moi on m'avait imposé un stage en me disant que c'était bien d'être bénévole mais que pour être vraiment dans la pratique, il fallait faire un stage.

[citation]quand-est ce que le stage est à faire ?

[/citation]Quand tu veux, ça dépendra surtout de la structure où tu le feras.

[citation]Si j'avais un conseil à te donner c'est de faire des fiches dès maintenant pour le droit des sociétés. En fiscalité, essaye, durant l'année, de faire des fiches sur ce que tu n'as pas étudié.

[/citation]

Concernant les examens du DJCE, rien de tel qu'un mémento qui est synthétique et qui reprend tous les points importants (notamment si comme moi tu ne fais pas trop de fiches) car tu n'auras pas le temps de réviser 3 bouquins de 700 pages chacun. Il faut être réaliste.

Par **Vardaria**, le **14/08/2012** à **20:19**

[citation]

Citation :

Le bénévolat à l'UFC est assimilé à un stage, les 70h seront à faire au cours de l'année.

C'est vrai? Moi on m'avait imposé un stage en me disant que c'était bien d'être bénévole mais que pour être vraiment dans la pratique, il fallait faire un stage.

[/citation]

Bonsoir Bulle,

Pour l'administration, il faut faire une convention de stage mais dans la pratique c'est du bénévolat.

Par **Unendlich**, le **16/08/2012** à **09:45**

Bonjour !

En clair, si je comprends bien, il vaudrait mieux travailler avec des mémentos, car il est bien évidemment, trop difficile d'assimiler trois bouquins de 700 pages, sans compter les à-côtés !

Bulle, concernant ces ouvrages, est-ce que les mémentos Dalloz sont bien ? Qu'est-ce que tu as utilisé exactement ?

Concernant le stage, je pense commencer à chercher dès la rentrée, c'est vraiment gentil de m'avoir précisé ça !

Sinon, hors les livres pour la procédure collective, le droit privé communautaire, etc., quels Codes faut-il acheter ?

Parce que je me suis renseignée sur le prix du Code général des impôts et j'ai vu qu'il était à presque 100€... Avec un CD-ROM.

S'il est nécessaire de l'acheter, est-ce que l'édition simple (c'est-à-dire sans le CD-ROM) existe ?

Autres Codes peut-être ?

Merci encore pour vos réponses, je me sens moins perdue et soutenue dans cette épreuve !
(bien que je n'aie rien commencé !)

Par **bulle**, le 16/08/2012 à 09:53

Bonjour,

[citation]En clair, si je comprends bien, il vaudrait mieux travailler avec des mémentos, car il est bien évidemment, trop difficile d'assimiler trois bouquins de 700 pages, sans compter les à-côtés ![/citation]

Oui concernant les examens d'entrée au DJCE, une fois que la sélection a été opérée. Les mémentos Dalloz sont très bien en effet. Mais attention à bien te référer aux livres de 700 pages pour y lire tout de même les thèmes qui ne sont pas traités dans le mémento.

[citation]Sinon, hors les livres pour la procédure collective, le droit privé communautaire, etc., quels Codes faut-il acheter ?

Parce que je me suis renseignée sur le prix du Code général des impôts et j'ai vu qu'il était à presque 100€... Avec un CD-ROM.

S'il est nécessaire de l'acheter, est-ce que l'édition simple (c'est-à-dire sans le CD-ROM) existe ?

Autres Codes peut-être ?

[/citation]

Mieux vaut attendre la rentrée pour avoir des indications sur le sujet. Cela dépendra aussi de l'ancienneté de vos codes et des changements qui ont eu lieu. Mais le CGI est bien sûr vendu sans le CD-rom mais il reste tout de même assez cher.

Par **Unendlich**, le 16/08/2012 à 11:15

Re,

Merci beaucoup de m'avoir répondu Bulle.

Un Code (sauf peut-être le Code civil) reste un achat onéreux de manière générale.

Surtout qu'il faut que j'achète les livres, alors le porte-monnaie va prendre un sacré coup !

Par **Vardaria**, le 16/08/2012 à 12:58

Re,

Pour le CGI le Litec peut suffire.

Par **Unendlich**, le **16/08/2012** à **17:02**

Re,

L'édition où il est marqué "Poche"? Parce qu'il n'y a aucune annotation ni commentaires dedans...

Par **bulle**, le **16/08/2012** à **17:33**

Re,

Tu n'as pas forcément besoin d'acheter tous les livres cités. Certains sont disponibles à la bibliothèque.

Seul le Précis de fiscalité me semble être un achat incontournable.

Par **Vardaria**, le **16/08/2012** à **19:47**

Re,

Oui il s'agit de celui où il est écrit Poche. Je te conseille d'attendre ta première séance de TD pour savoir s'il est indispensable d'acheter un CGI.

Le Précis de fiscalité est la Bible de l'étudiant en droit ;-) !

Par **Camille**, le **17/08/2012** à **15:42**

Bonjour,

[citation]Le Précis de fiscalité est la [s]Bible de l'étudiant en droit[/s][[/citation]

Euh... étudiant en droit fiscaliste !

Parce que pour le droit de la famille ou du travail, le PF, c'est un peu de l'hébreu...

[smile25]

Accessoirement, ne pas oublier ce lien :

<http://doc.impots.gouv.fr/aida/Apiw.fcgi?FILE=Index.html>

qui a l'avantage, du moins on peut l'espérer, d'être mis à jour régulièrement, complet et... abreuvé aux meilleures sources.

Par **Vardaria**, le **17/08/2012** à **19:06**

Bonjour,

Bien sûr Camille, je parlais pour l'étudiant fiscaliste [smile3]

Par **Camille**, le **17/08/2012** à **19:43**

Bjr,

Ben oui, faites attention à ce que vous écrivez.

Tout ce que vous dites pourrait être pris pour... paroles d'Evangiles, avec cette histoire de Bible !

[smile4]

Par **Unendlich**, le **20/08/2012** à **15:04**

Bonjour,

Merci beaucoup d'avoir pris le temps de me répondre ! J'ai peur maintenant, mais puisque vous êtes passés par là, j'espère avoir la chance de réussir, comme vous !

Bonne journée !